




Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le 
ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI

Plan Communal de Sauvegarde 2022

Partie II ORGANISER

 Version 12/2022

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le

SLO

ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI



SOMMAIRE

PCS : Sommaire global

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le

ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI



Partie I – EVALUER

Diagnostic des risques majeurs pris en compte par la commune

- A – Enjeux à protéger : commune, populations, infrastructures, réseaux
- B – Dangers à anticiper : naturels, technologiques, sanitaires, sociétaux
- C - Evaluation des risques et scénarios retenus

Partie II – ORGANISER

Orientations de la gestion communale de crise

- A – Missions à assurer (5 missions de sauvegarde)
- B – Choix d'organisation (cellule de crise, lieux de crise)

Partie III – ASSOCIER

Information complémentaire des citoyens sur les risques

- A – DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
- B – Consignes individuelles détaillées de sécurité
- C – Obligations d'affichage, de repères, de réunions
- D – Participation des citoyens aux actions de sauvegarde

Partie IV – AGIR

Documents opérationnels internes (non consultables)

- A – Fiches de Postes-Clé
- B – Fiches Action Réflexe
- C – Tableau de Bord Opérationnel
- D – Actes Juridiques et Formulaires
- E – Ressources Humaines et Matérielles
- F – Plans et Cartes du Territoire
- G – Documents des Partenaires de crise
- H – Retours d'Expérience
- I – Procédures Internes

Sommaire partie II : ORGANISER

Orientations de la gestion communale de crise

A – Les missions à assurer

- 01 – Distinction entre secours et sauvegarde et complémentarité
- 02 – L'organisation des secours
- 03 – Les missions de sauvegarde
- 04 – L'alerte

B – Les choix d'organisation

- 01 – Les paliers de crise
- 02 – La cellule de crise
- 03 – Les lieux de crise
- 04 – Les plans types

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

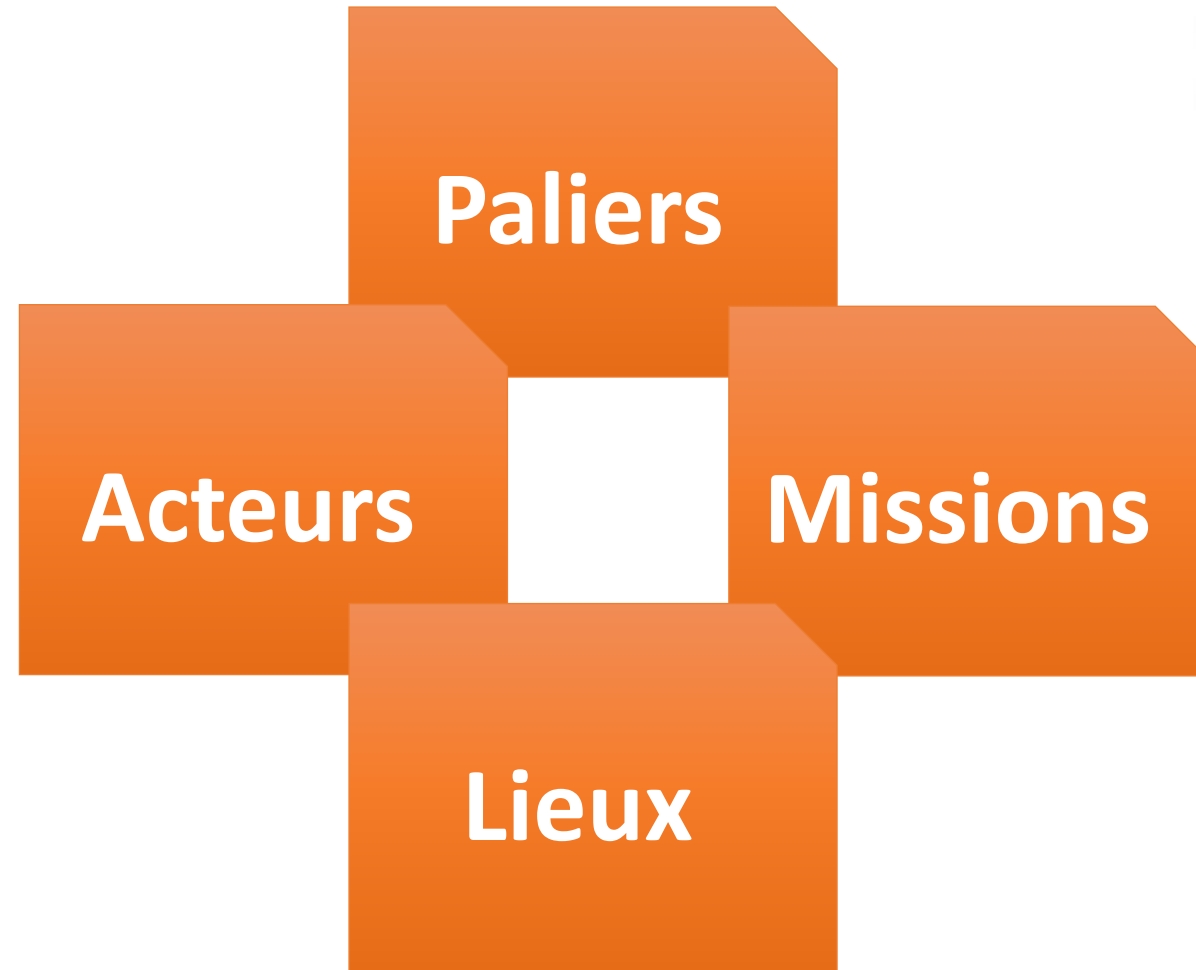
Publié le

ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI




SAINT-LEU
d'Esserent
Notre Histoire, source d'Avenir

La gestion globale d'une crise





Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le 
ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI

LES MISSIONS A ASSURER

Distinction entre secours et sauvegarde

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le
ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI



La distinction entre secours aux personnes et sauvegarde de la population :

On entend généralement par “secours” les mesures destinées à sauver les personnes d’un péril imminent, à travers par exemple les évacuations d’urgence et l’apport de soins médicaux. Les acteurs des opérations de secours sont notamment les sapeurs-pompiers, le Service d’aide médicale urgente (SAMU) ou encore certaines associations agréées de sécurité civile.

Les mesures de sauvegarde de la population constituent les “ (...) actes d’assistance des personnes réalisés par des acteurs qui ne sont pas formés à intervenir en situation dangereuse. C’est-à-dire que les opérations ont lieu dans un environnement ne menaçant pas directement les protagonistes. ”

Ces actions comprennent l’information à la population, la diffusion de l’alerte, l’évacuation préventive, le ravitaillement et le relogement des personnes sinistrées, le soutien moral aux victimes.

<u>Secours</u> (SDIS, SAMU, forces de l’ordre)	<u>Sauvegarde</u> (communes)	
	Phase d’urgence	Post-urgence
<ul style="list-style-type: none">• Protéger• Soigner• Relever• Evacuer• Médicaliser	<ul style="list-style-type: none">• Evaluer• Alerter• Sécuriser• Soutenir• Renseigner• Communiquer	<ul style="list-style-type: none">• Estimer• Réparer• Reloger• Soutenir• Redémarrer• Remémorer

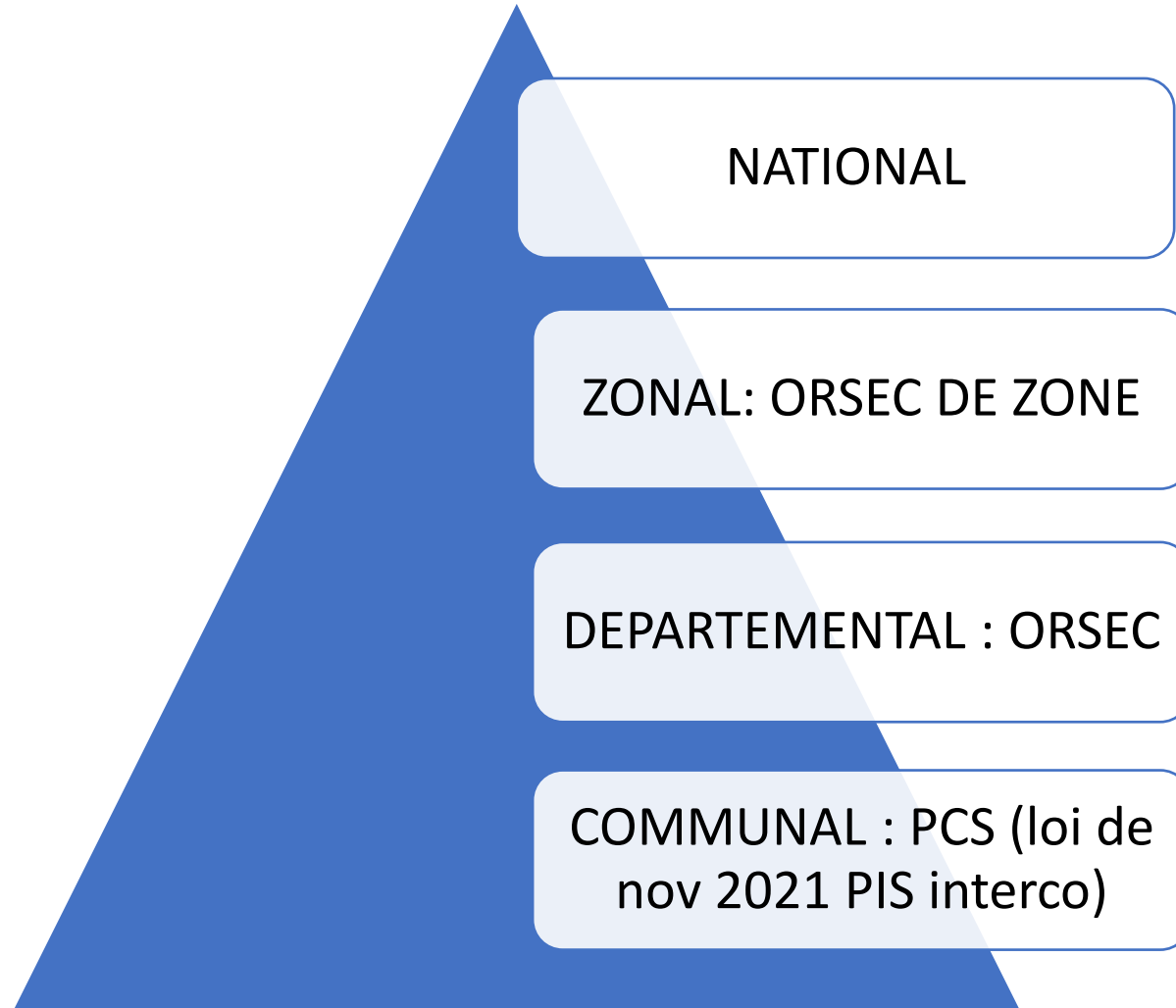
ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE EN FRANCE

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le
ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI



RAPPEL : GARANTIE DE L'ORDRE PUBLIC (sécurité, salubrité, tranquillité publiques) : compétence de police administrative obligatoire des autorités.

QUI GERE LA CRISE ?

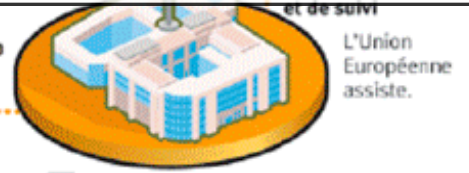


Chaîne opérationnelle de gestion de crise

Européen



Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le
ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI



National



Le ministre de l'intérieur anticipe et renforce avec les moyens nationaux.

C.O.G.I.C.¹
Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises

Zonal

→ ORSEC de zone



Le préfet de zone coordonne les moyens zonaux.

C.O.Z.¹
Centre Opérationnel de Zone

Départemental

→ ORSEC départemental



Sur sinistre important ou en cas de catastrophe, le préfet est Directeur des Opérations de secours (D.O.S.).

C.O.D.²
Centre Opérationnel Départemental

P.C.O.²
Poste de Commandement Opérationnel

Communal

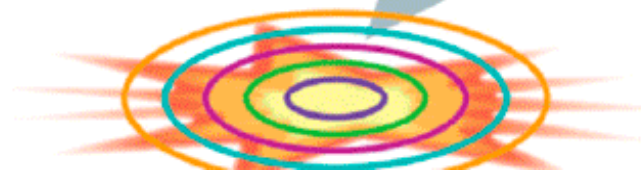
→ Plan Communal de Sauvegarde



Le maire est responsable de la sauvegarde de la population. Sur sinistre limité, il est Directeur des Opérations de secours (D.O.S.).

P.C.C.²
Poste de Commandement Communal

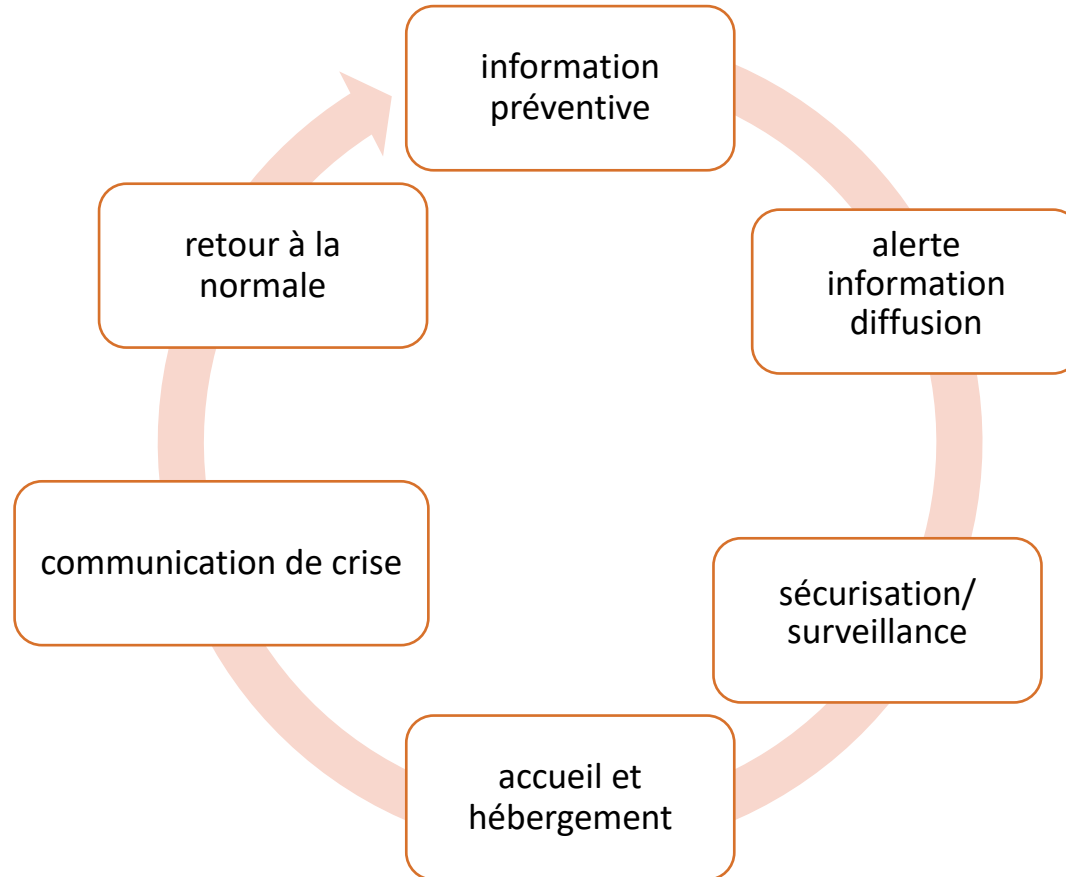
¹opérationnel 24h/24h, ²activé en cas de besoin



La planification de tous les acteurs

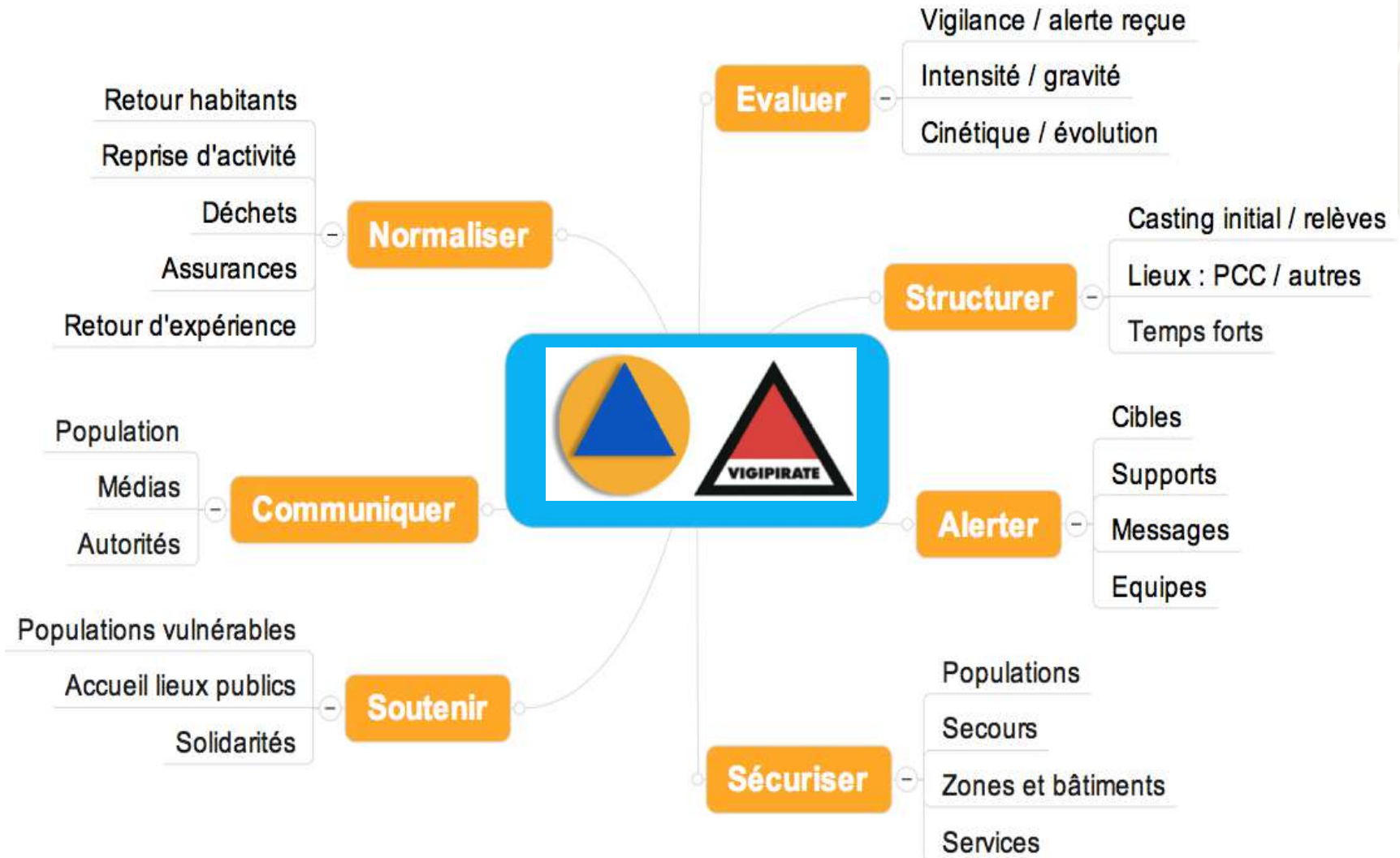
<p>ETAT</p> <p>COTRRIM</p>	<p>ORSEC</p> <p>Département Zone de Défense National</p>	<p>Scénarios</p> <p>Canicule, Neige Verglas NOmbreuses VICTimes Iode, Epizooties</p>	<p>FORCES DE SECOURS</p> <p>SDACR (pompiers) ETARE Etablissements Répertoriés Plan Blanc (hôpitaux)</p>
<p>ENTREPRISES SENSIBLES</p> <p>POI Plan d'Opérations Interne (ICPE) PUI Plan d'Urgence Interne (nucléaire) PPI Plan Particulier d'Intervention (Etat)</p>		<p>OPERATEURS DE RESEAUX</p> <p>PSO Plans de Sécurité Opérateur PIS Plan d'Intervention et de Sécurité (ferroviaire) PSI Plan de Surveillance et d'Intervention (pipelines) PPP : Plan Particulier de Protection (point vital) PPE : Plan de Protection Externe PIC : Plan Interne de Crise (eau potable)</p>	
<p>COMMUNES</p> <p>PCS - Plan Communal de Sauvegarde</p>	<p>ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES TRAVAILLEURS</p> <p>PPMS : Plan Particulier de Mise en Sureté (scolaires) PMS : Plan de Mise en Sureté (crèches, autres ERP) POSS : Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (piscines) CPS Cahier de Prescriptions de Sécurité (campings à risques) Plan Bleu (maisons de retraite) PCA : Plan de Continuité d'Activité (tous types)</p>		
<p>POPULATION</p> <p>DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs</p>		<p>PFMS : Plan Familial de Mise en Sureté RCSC : Réserve Communale de Sécurité Civile</p>	

Les missions de sauvegarde

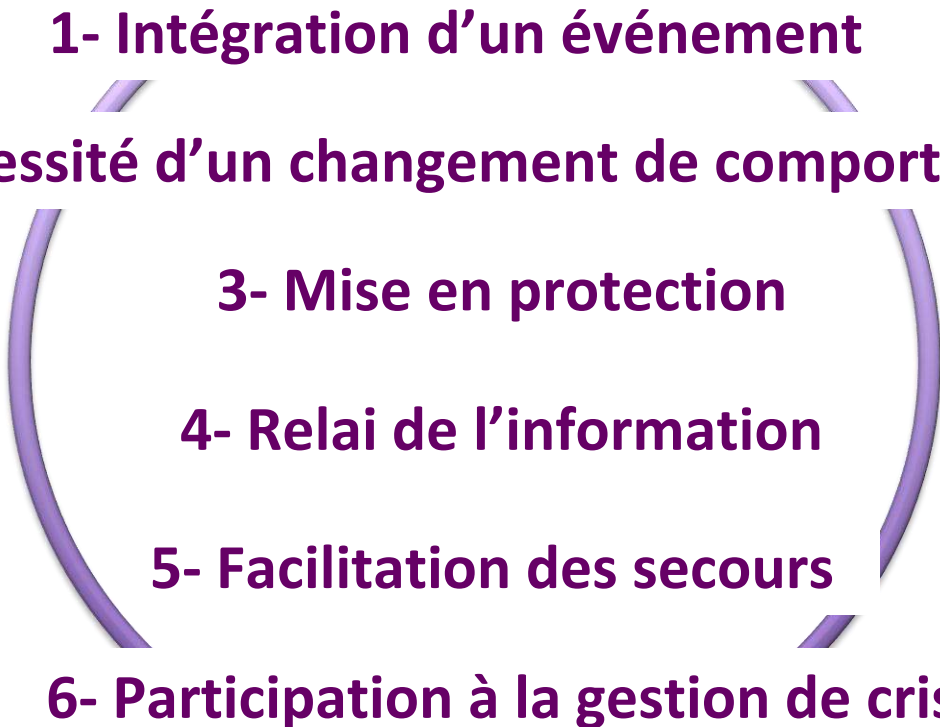


Quoi ? Détail de nos missions de sauvegarde

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le
ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI



La mission d'alerte : les objectifs

- 
- 1- Intégration d'un événement
 - 2- Nécessité d'un changement de comportement
 - 3- Mise en protection
 - 4- Relai de l'information
 - 5- Facilitation des secours
 - 6- Participation à la gestion de crise

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le

ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI


Saint-Eloi
d'Esserent
Hôte-Hiscoire, source d'Avenir

Les sources des alertes reçues

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le

ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI



SAINT-LEU
d'Esserent
Notre Histoire, source d'Avenir



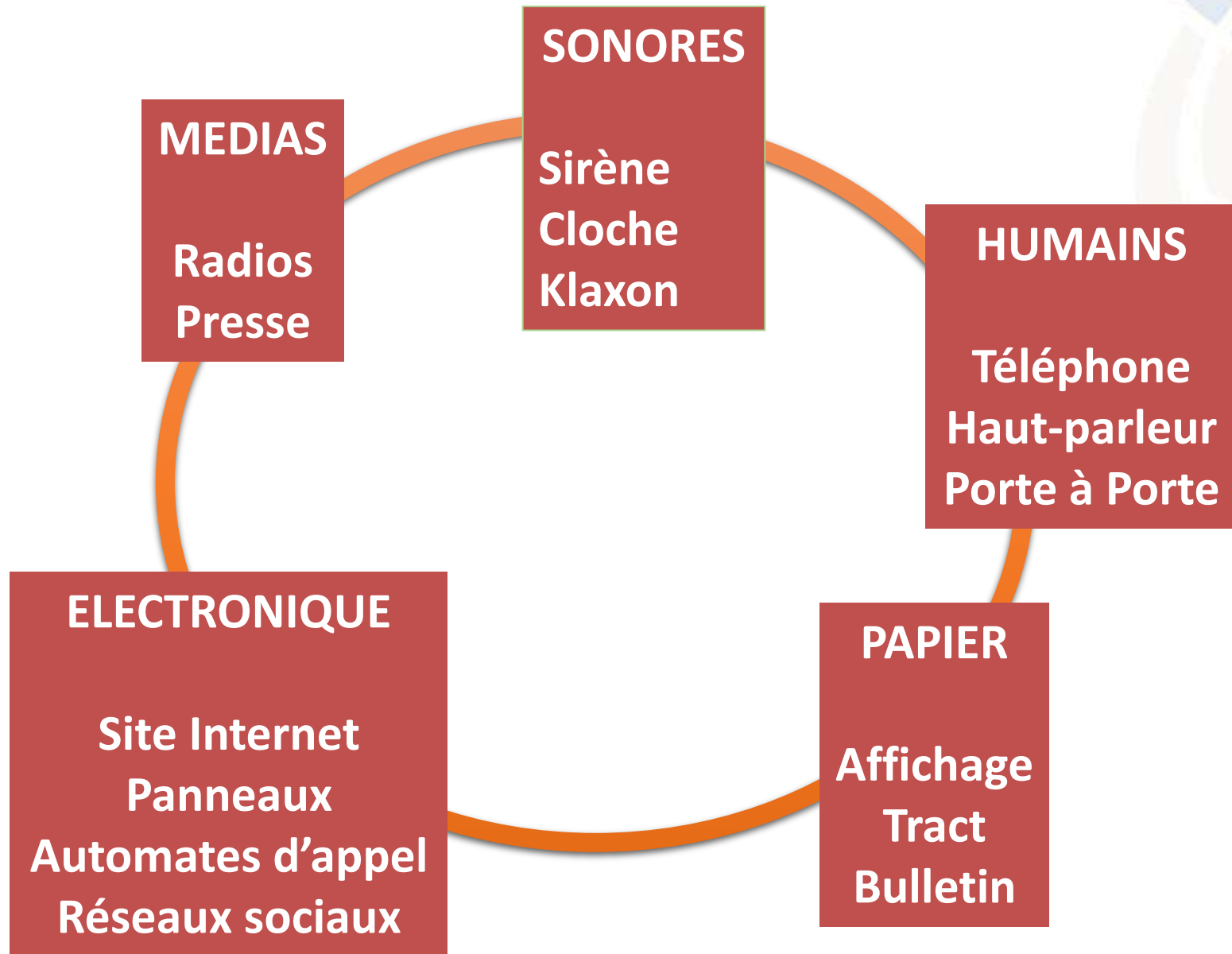
Les moyens de l'alerte communale

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le

ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI



Les critères de choix des moyens d'alerte

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le

ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI


Saint-Eloi
d'Esserent
Notre Histoire, source d'Avenir

- sécurité (pour les émetteurs et les récepteurs)
- rapidité (de la préparation et de la mise en œuvre)
- fiabilité (résistance aux ruptures d'énergie)
- couverture (taille de la zone atteignable)
- taux de réception (à l'intérieur de la zone)
- potentiel de répétition (pour dépasser la phase de passivité et contribuer à la levée de doute)
- crédibilité (ressentie par les récepteurs)
- efficacité (transformation du message en action)

Nos moyens d'alerte : supports sonores

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le
ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI



1-SUPPORTS SONORES	Dispo Saint-Leu	Avantages	Inconvénients
Sirène communale	Opérationnelle	<ul style="list-style-type: none">- Crédibilité forte- Fiabilité testée régulièrement- Pas de mise en danger des agents	<ul style="list-style-type: none">- Impact dépendant du vent- Information pas qualifiée
Cloche d'église	Déclenchement électrique ou manuel ?	<ul style="list-style-type: none">- Couverture sur toute la commune- Pas de mise en danger des agents- Sonorité qui mobilise sans agresser	<ul style="list-style-type: none">- Crédibilité moyenne (perte de la pratique du « tocsin »)- Pas de réflexe suggéré- Information pas qualifiée
Sirène 2 tons / klaxon (véhicule municipal)	Police Municipale (mallette d'urgence)	<ul style="list-style-type: none">- Moyen immédiat	<ul style="list-style-type: none">- Faible crédibilité, risque de confusion- Pas de réflexe suggéré

Nos moyens d'alerte : supports humains

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
 Reçu en préfecture le 23/12/2022
 Publié le
 ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI



2-SUPPORTS HUMAINS	Dispo Saint Leu	Avantages	Inconvénients
Appels téléphoniques sortants / mails	Pôle ou Service en fonction du scénario	<ul style="list-style-type: none"> - Information et suivi très personnalisés - Incitation forte aux comportements d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> - Lenteur de mise en œuvre - Risque de perte en ligne si procédure « en cascade »
Ensemble Mobile d'Alerte - EMA (haut-parleur dans véhicule)	1	<ul style="list-style-type: none"> - Ciblage de zones prioritaires - Crédibilité très forte - Contenu standard mais compléments possibles (2 personnes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Lenteur de mise en œuvre (7 km/h) - Possible mise en danger des agents
Mégaphones portables/ sonos mobiles	A vérifier	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne compréhension du message 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible couverture
Porte à porte	<ul style="list-style-type: none"> -Personnel communal -CPI -Réserve communale de sécurité civile 	<ul style="list-style-type: none"> - Information personnalisée - Incitation forte aux comportements d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> - Ciblage uniquement des présents - Temps important

Nos moyens d'alerte : supports papier

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
 Reçu en préfecture le 23/12/2022
 Publié le
 ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI



3-SUPPORTS PAPIER	Dispo Saint Leu	Avantages	Inconvénients
Panneau d'affichage	<ul style="list-style-type: none"> -Panneaux entrée de ville -Panneaux affichage -Panneaux affiche libre 	<ul style="list-style-type: none"> - Positionnement sur des points de passage - Réactualisable 	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'accrochage + personnel mobilisé
Tract	Rédaction par service COMM et diffusion par personnel communal	<ul style="list-style-type: none"> - Contenu maîtrisé et complet - Adaptation facile à la taille de la population ciblée 	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de reprographie - Temps de distribution - Sécurisation de l'équipe
Supports d'information municipale	Magazine : délai d'impression + diffusion + Infos riverains : impression interne	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion dans chaque foyer - Légitimité très forte 	<ul style="list-style-type: none"> - Délai de publication

Nos moyens d'alerte : supports électroniques

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
 Reçu en préfecture le 23/12/2022
 Publié le
 ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI



4-SUPPORTS ELECTRONIQUES	Dispo Saint Leu	Avantages	Inconvénients
Site Internet municipal (y compris page d'accueil)	gestionnaires à distance	<ul style="list-style-type: none"> - Information maîtrisée, qualifiée, évolutive - Accès multi-support : PC, tablette, mobile 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'équipement partiel - Connaissance technique de mise à jour pas forcément partagée
Panneaux à Messages Variables (PMV)	2 panneaux , 4 personnes pouvant gérer à distance	<ul style="list-style-type: none"> - Ciblage des personnes en transit - Information évolutive (MAJ automatique bulletins vigilance) 	<ul style="list-style-type: none"> - Couverture limitée - Contenu limité
Automates d'appel SMS / mail / message vocal	Etude ACSO ?	<ul style="list-style-type: none"> - Faible mobilisation de moyens humains - Transmission différée mais assurée (si plusieurs numéros par foyer) - Répétition possible - Contenu réactualisable 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'une inscription préalable - Fichier jamais à jour
Boitier d'appel à domicile		<ul style="list-style-type: none"> - Simplicité de réception 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût de déploiement - Ne concerne que les domiciles
Réseaux sociaux grand public	Facebook	<ul style="list-style-type: none"> - Forte capacité de diffusion en arborescence 	<ul style="list-style-type: none"> - Forum permanent, nécessité de contrer les rumeurs
Réseaux sociaux de crise		<ul style="list-style-type: none"> - Interactivité 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût de conception

Nos moyens d'alerte : médias extérieurs

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le

ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI



5-MEDIAS EXTERIEURS	Dispo Saint Leu	Avantages	Inconvénients
Radios locales	EVASION FM CONTACT FM	<ul style="list-style-type: none">- Rapidité de la diffusion- Bon taux de couverture et forte crédibilité	<ul style="list-style-type: none">- Partenariat communal spécifique difficile à obtenir- Information non maîtrisée
Presse locale et nationale (papier / web)	Presse: Le Parisien, Oise Hebdo, Courrier Picard, Le bonhomme Picard	<ul style="list-style-type: none">- Forte légitimité du média- Engagement d'un partenariat sur toute la durée de la crise	<ul style="list-style-type: none">- Diffusion incomplète- Information non maîtrisée- Contenu limité
TV	France 3 Picardie BFM TV LCI	<ul style="list-style-type: none">- Rapidité de la diffusion- Bon taux de couverture et forte crédibilité	<ul style="list-style-type: none">- Partenariat communal spécifique difficile à obtenir- Information non maîtrisée



LES CHOIX D'ORGANISATION

Les paliers de crise

1

Veille
renforcée

2

Vigilance
activée

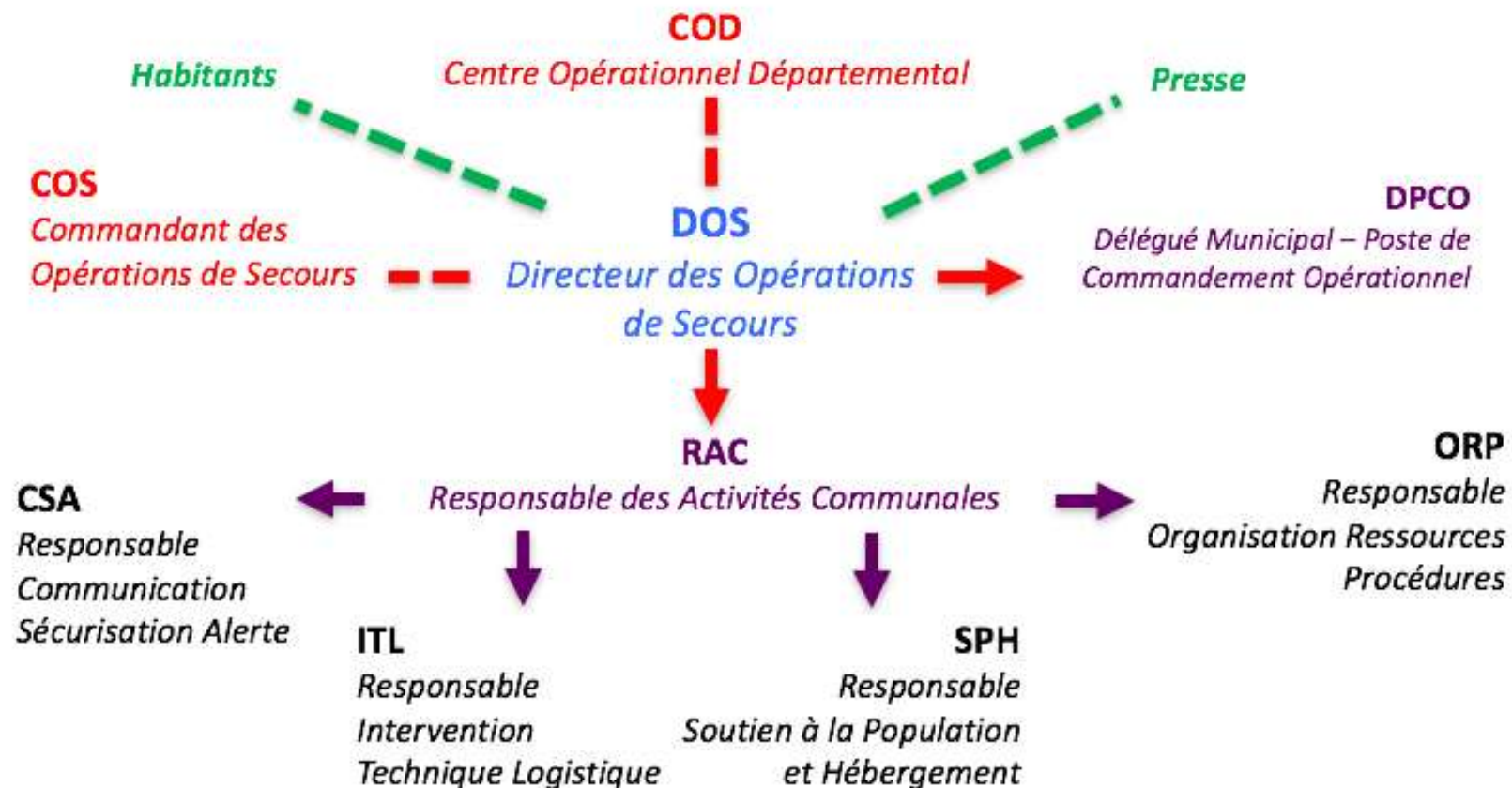
3

Pilotage
opérationnel

4

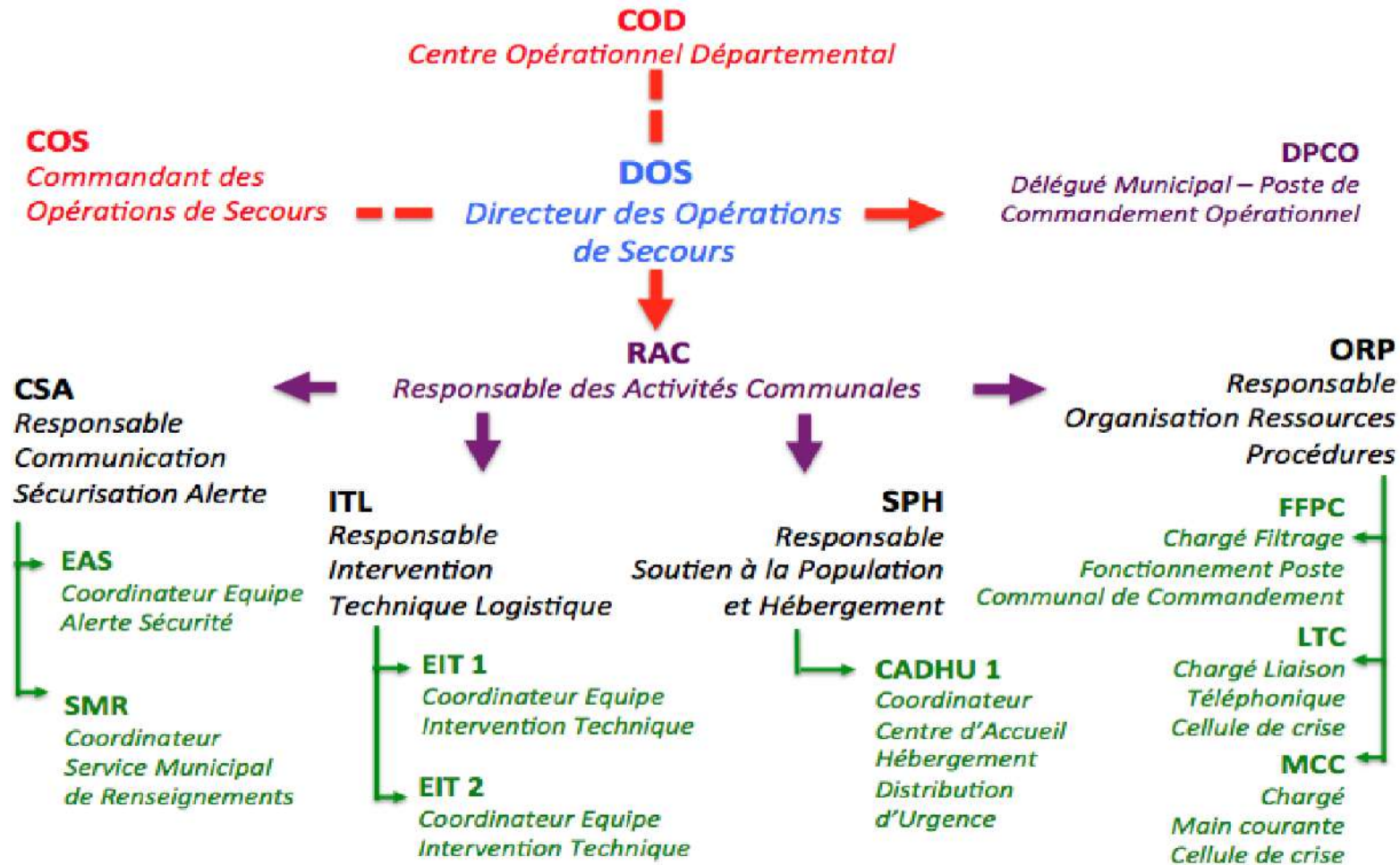
Solidarité
générale

La cellule de crise : synthèse



Cellule de crise et postes-clés de terrain

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le
ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI



Où ? Lieux stratégiques de la gestion de crise

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le

ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI



SAINT-ÉTIENNE
d'Esserent
Notre Histoire, source d'Avenir

Territoire communal

A gérer par la commune

- PCC : Poste Communal de Commandement
- SMR : Service Municipal de Renseignements
- CAHDU : Centre d'Accueil, d'Hébergement et de Distribution d'Urgence
- SRPC : Salle de Réunion Publique de Crise

A gérer par les autres acteurs de sécurité civile

- PRV : Point de Rassemblement des Victimes
- PMA : Poste Médical Avancé
- CUMP : Cellule d'Urgence Médico Psychologique
- CRM : Centre de Regroupement des Moyens
- COD : Centre Opérationnel Départemental
- CIP : Cellule d'Information du Public
- PCO : Poste de Commandement Opérationnel

Lieux de crise

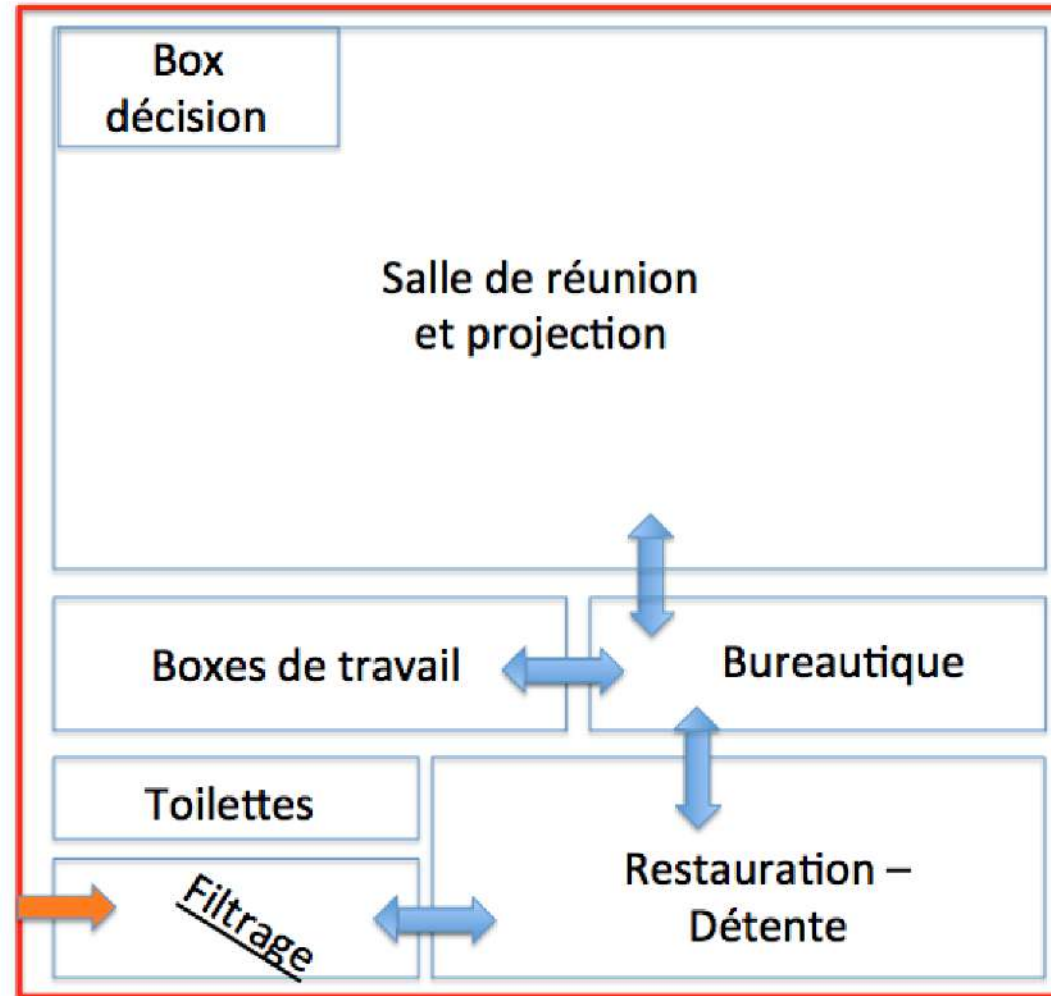
Envoyé en préfecture le 23/12/2022
 Reçu en préfecture le 23/12/2022
 Publié le
 ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI



Date :	Poste Communal de Commandement	Service Municipal de Renseignement	Centre d'Accueil, d'Hébergement et de Distribution d'Urgence			Salle Réunion Publique de Crise	Préfecture - Poste Commandement Opérationnel	SAMU / SDIS - Point Regroupement des Victimes / Poste Médical Avancé	Cellule d'Urgence Médico Psychologique	SDIS - Centre de Regroupement des Moyens
	PCC	SMR	CAH DU			SRPC	PCO	PRV/ PMA	CUMP	CRM / DZ
	5 espaces	2 espaces	Hébergement	Distribution	Rassemblement		3 espaces	Tri et soin		
CENTRE										
Mairie - 3 Salles RdC	1					2				
Mairie - Accueil		1								
Pôle EJS							1			
Médiathèque						2				
Ecole de Musique									2	
Place de la République				1	1					
Salle Art et Culture						1				
Gymnase et restaurant J Macé			1	1				1		
Salle des armes		2								
PASCAL GROUSSET										
Gymnase et restaurant			1	1		2		1		
Stade + parking				1				1		1
Maison des sportifs	3									
AUTRES										
Centre de loisirs	2		2			2	1	1	1	
Stade Thierry Doret										1
Base de Loisirs				2	2					2
Collège								2	3	

Poste communal de commandement plan type

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le
ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI



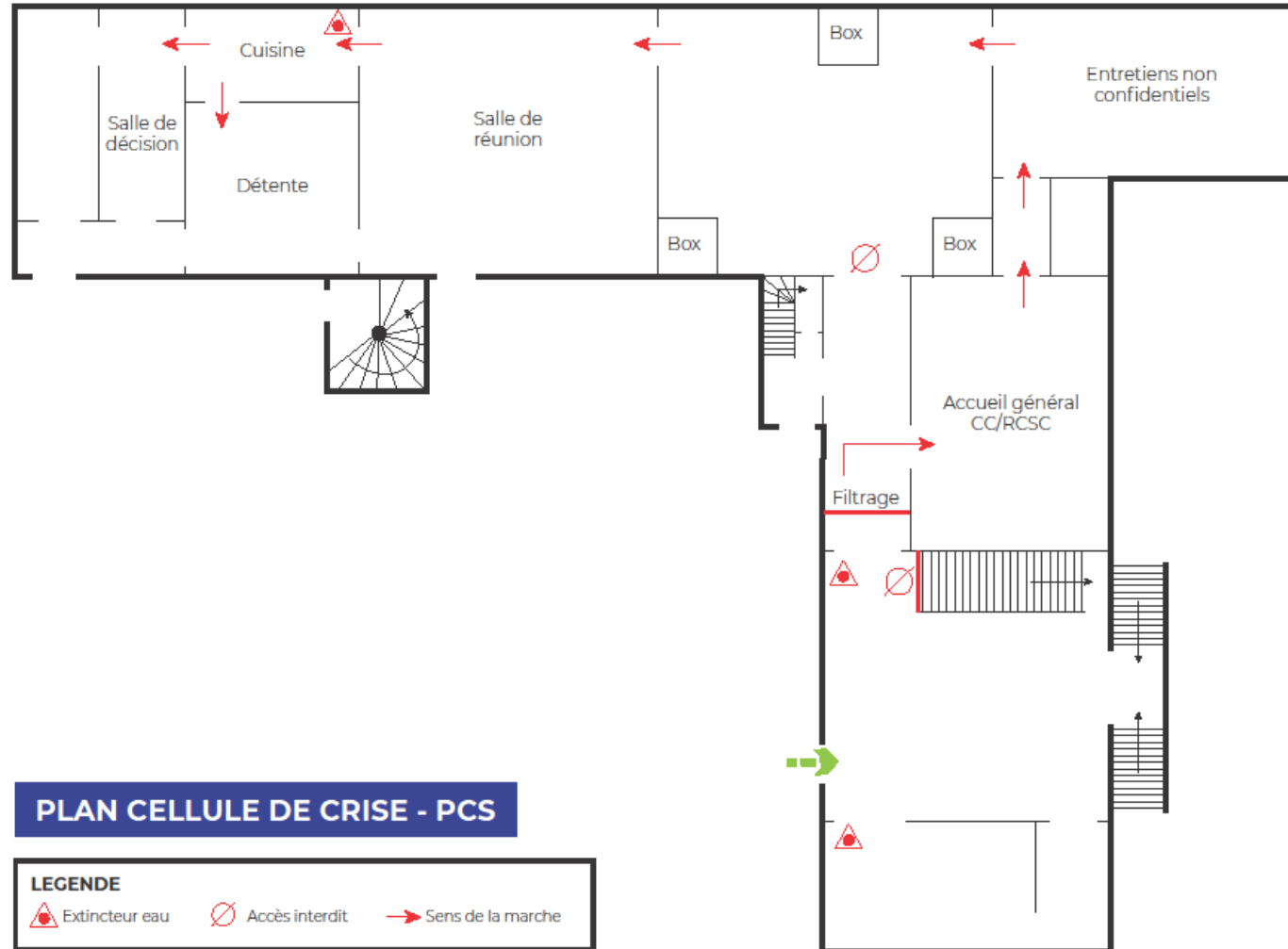
Plan du poste communal de commandement : mairie

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

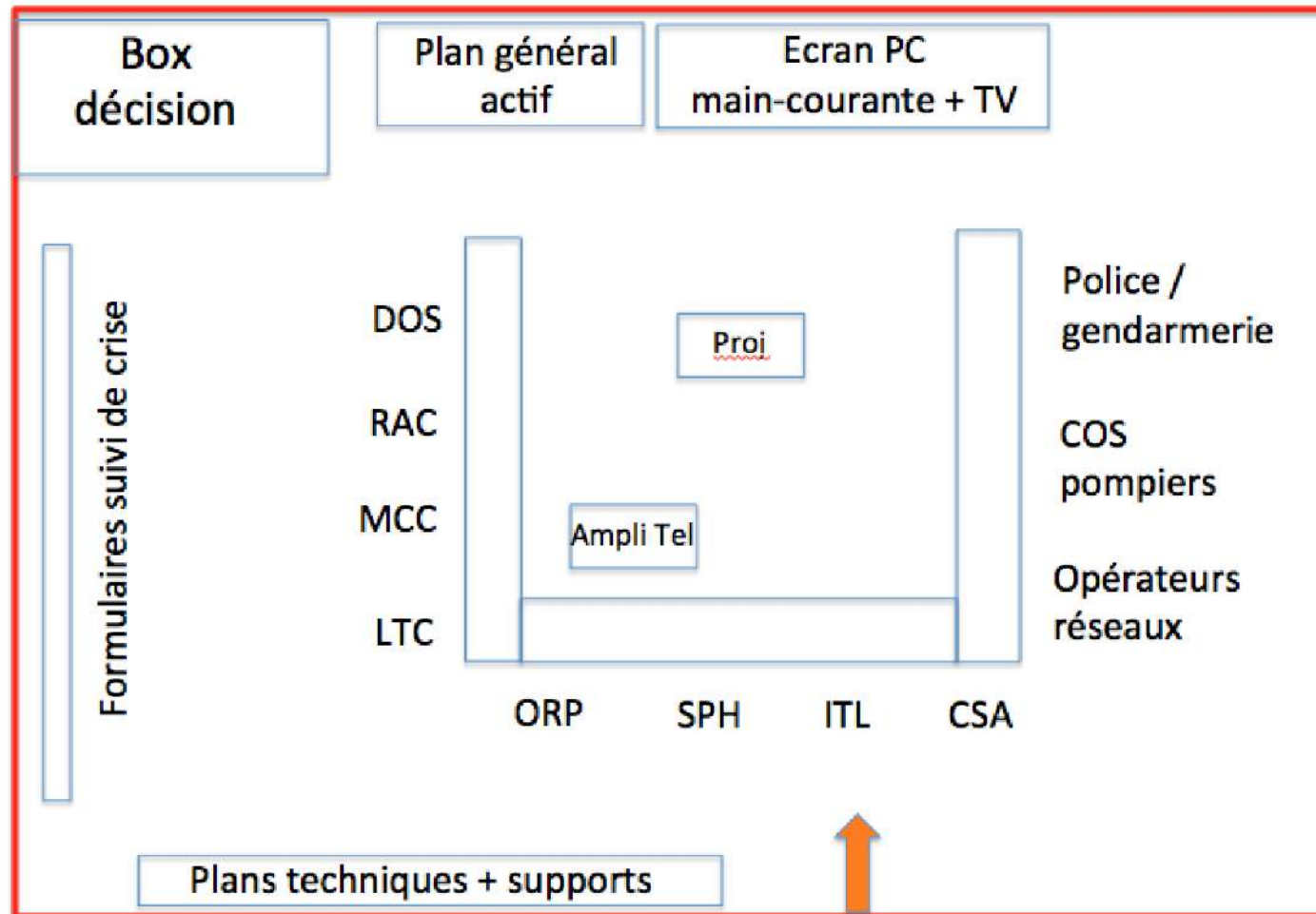
Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le

ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI



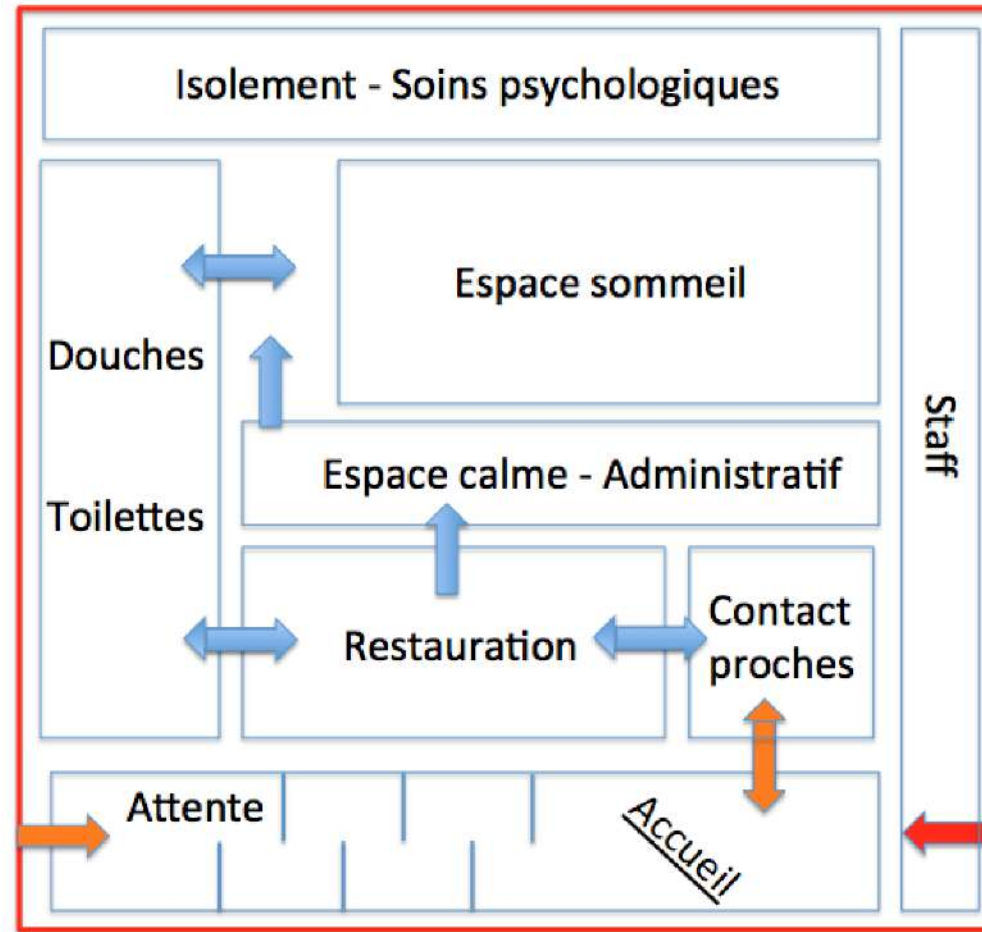
Salle de réunion de crise : plan type



Centre d'accueil et d'hébergement plan type

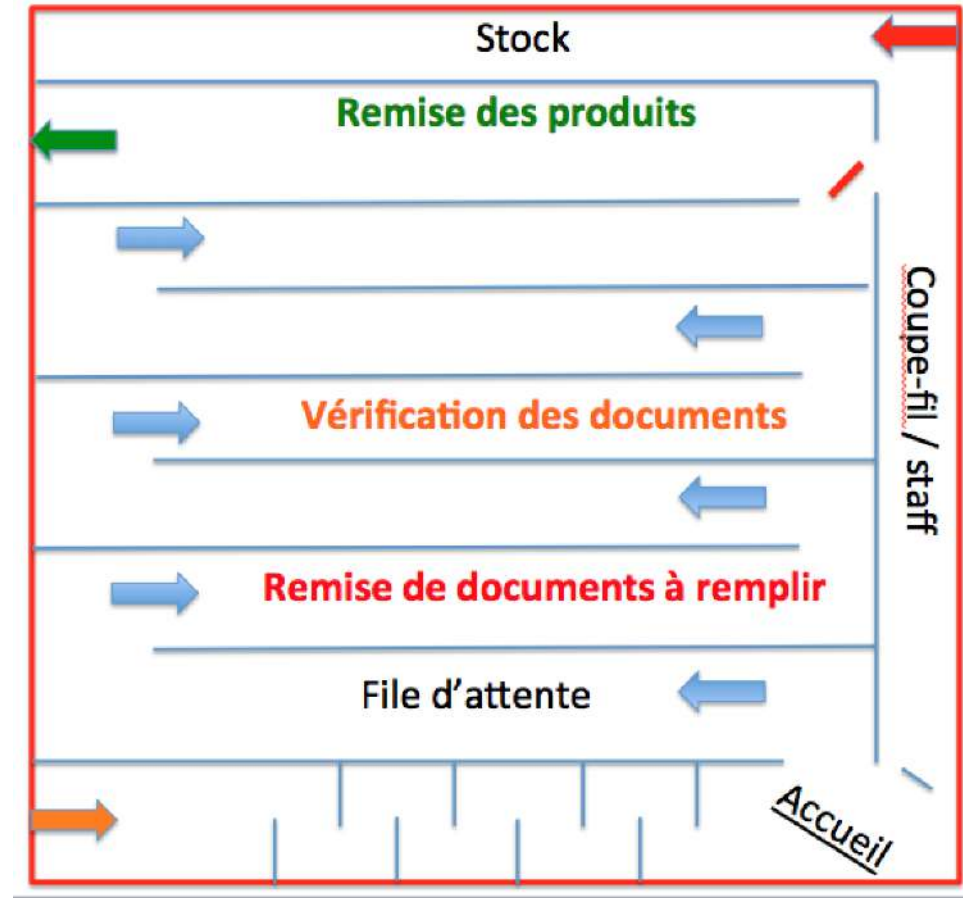
Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le
ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI

SAINT-LEU
d'Esserent
Hôte-Histoire, source d'Avenir



Distribution d'urgence : plan type

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le
ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI



Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le

SLO

ID : 060-216005777-20221206-AR2022889PM-AI



Fin partie II